

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 925

présenté par
M. Cellier

à l'amendement n° 348 de M. Sermier

ARTICLE 6 SEPTIES

Au début, insérer les douze alinéas suivants :

« I. – À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« la date de publication »

« les mots :

« l'échéance d'un délai de six mois suivant la promulgation ».

« II. – En conséquence, à l'alinéa 16, substituer aux mots :

« la publication »,

« les mots :

« l'échéance d'un délai de six mois suivant la promulgation ».

« III. – En conséquence, à l'alinéa 28, substituer aux mots :

« la date de publication » ,

« les mots :

« l'échéance d'un délai de six mois suivant la promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision juridique.